

## PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Informatique parc. Génie logiciel, intégration d'applications-2ème année

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

### ARRETÉ

#### Article 1

La composition des jurys d'examen Master Informatique parc. Génie logiciel, intégration d'applications-2ème année comme suit :

##### Membres du jury

NOURINE Lhouari, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

TOUMANI Farouk, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

##### Semestre 1

HILL David, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

GUITTON Alexandre, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

IOTZ Anne, PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

LOISEAU Yannick, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

##### Semestre 2

LAFOURCADE Pascal, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

KANTE Mamadou, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

CHALHOUB Gerard, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

LOISEAU Yannick, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

#### Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD

Le 4 décembre 2024